



**CATeZH**  
Garonne

Diagnostic et plan de  
gestion 2016 - 2018  
du méandre de Galié



Juin 2016

Maître d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_



Communauté de  
Communes du  
Haut-Comminges

CATeZH Garonne • Nature Midi-Pyrénées

 14 rue de Tivoli  
31 000 Toulouse

 [catezh@naturemp.org](mailto:catezh@naturemp.org)

 05 34 31 97 96

 [www.catezh.naturemp.org](http://www.catezh.naturemp.org)

Financé par : \_\_\_\_\_



Ce projet est cofinancé par  
l'Union européenne. L'Europe  
s'engage en Midi-Pyrénées  
avec le Fonds européen de  
développement régional.



Action financée  
avec le concours  
de l'Agence de l'Eau  
Adour Garonne



# SOMMAIRE

## DIAGNOSTIC

<b>I.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE .....</b>	<b>2</b>
A.	LA LOCALISATION DU SITE .....	2
B.	LES LIMITES ADMINISTRATIVES ET GEOGRAPHIQUES DU SITE .....	3
<b>II.</b>	<b>LA GESTION ACTUELLE DU SITE .....</b>	<b>3</b>
A.	MAITRE D'OUVRAGE .....	3
B.	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS.....	4
C.	COMITE DE PILOTAGE.....	4
<b>III.</b>	<b>LES INVENTAIRES ET LES CLASSEMENTS EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL .....</b>	<b>4</b>
A.	INVENTAIRES ZNIEFF .....	4
B.	ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DU BIOTOPE (APPB).....	5
C.	RESEAU NATURA 2000.....	5
<b>IV.</b>	<b>LES LOIS ET DOCUMENTS CADRE.....</b>	<b>6</b>
A.	LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU.....	6
B.	LA LOI SUR L'EAU .....	7
C.	LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.....	7
D.	LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ADOUR-GARONNE (SDAGE).....	7
E.	LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) .....	8
F.	LE SCHEMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN (SDE) .....	8
G.	LOI D'APPLICATION DU GRENELLE CONCERNANT LA TRAME VERTE ET BLEUE .....	9
<b>V.</b>	<b>LE FONCTIONNEMENT DU SITE .....</b>	<b>9</b>
A.	DYNAMIQUE FLUVIALE AU NIVEAU DU SITE .....	9
B.	SYNTHESE DES FONCTIONNALITES ET DES PERTURBATIONS .....	14
C.	SYNTHESE DES ENJEUX ET OBJECTIFS.....	14
<b>VI.</b>	<b>LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES .....</b>	<b>14</b>
A.	L'ETAT DES CONNAISSANCES ET DES DONNEES DISPONIBLES : .....	14
B.	LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES .....	14
C.	LES FACTEURS LIMITANT .....	20
D.	SYNTHESE DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS.....	21
<b>VII.</b>	<b>LE VOLET SOCIO-ECONOMIQUE, REGLEMENTAIRE ET PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>21</b>
A.	LE PATRIMOINE CULTUREL, PAYSAGER, ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE .....	21
B.	LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES.....	22
C.	LA VOCATION A ACCUEILLIR ET L'INTERET PEDAGOGIQUE .....	22
D.	SYNTHESE DES VALEURS ET USAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET PEDAGOGIQUES .....	23
E.	SYNTHESE DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS .....	23
<b>VIII.</b>	<b>LES VOLETS ADMINISTRATIFS .....</b>	<b>23</b>
A.	LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL.....	23
B.	L'ACCEPTATION REGLEMENTAIRE DU PLAN DE GESTION .....	23
C.	LE SUIVI DU PLAN DE GESTION.....	23
D.	DETERMINATION DES ENJEUX ADMINISTRATIFS.....	24

## PLAN DE GESTION

A.	TYPOLOGIE DES OPERATIONS .....	25
B.	CODES OPERATIONS.....	25
C.	ENJEUX, OBJECTIFS ET OPERATIONS.....	26
D.	OPERATIONS .....	27
E.	LOCALISATION DES OPERATIONS PONCTUELLES .....	41
F.	PLANIFICATION ET COUT .....	42

## ANNEXE

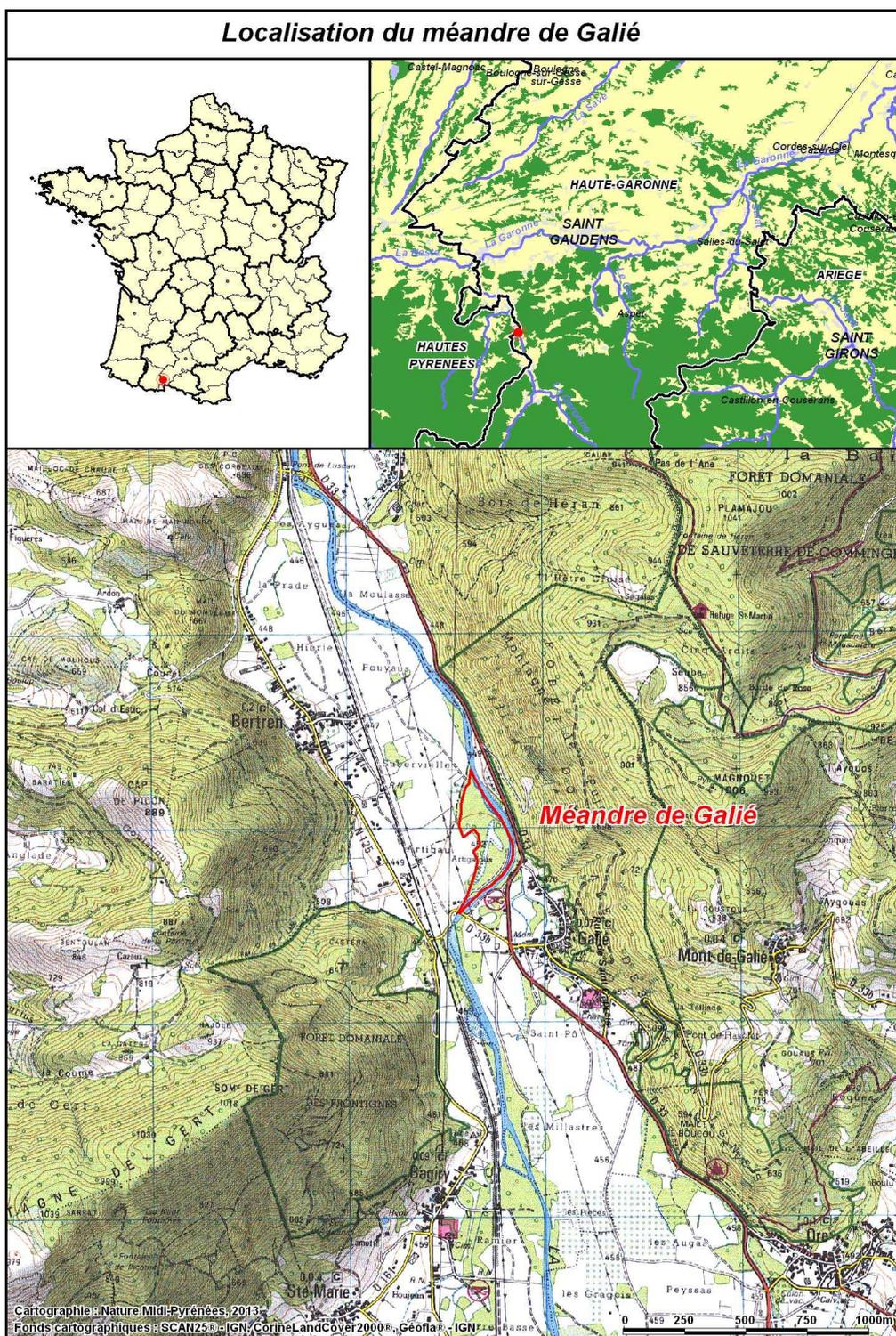
# DIAGNOSTIC

## I. Informations générales sur le site

### A. La localisation du site

En région Midi-Pyrénées, le méandre de Galié est situé dans le département de Haute-Garonne sur le territoire de la Commune de Galié (voir Carte N°1). A une vingtaine de kilomètres de la frontière Espagnole, ce site se trouve en rive gauche de Garonne.

**Carte N°1 Localisation du méandre de Galié**



## B. Les limites administratives et géographiques du site

Le méandre de Galié est en partie inclus dans le Domaine Public Fluvial de la Garonne en Haute-Garonne. Le reste des parcelles fait partie du domaine privé.

### Carte N°2 Le foncier du méandre de Galié



## II. La gestion actuelle du site

Une partie du site est constituée d'une peupleraie privée.

Suite à la crue du 23 juin 2013, la DDT de Haute-Garonne a dû faire retirer des embâcles qui présentaient un risque de remobilisation en cas de nouvelles crues.

Ce retrait d'embâcles a entraîné la création d'une « piste » de 3 à 5 m de large en berge de Garonne.

Un programme de replantation d'une partie du linéaire a été réalisé en 2014 sur des fonds de la DDT de Haute-Garonne.

### A. Maître d'Ouvrage

Nom, raison sociale :

Siège social :

## **B. Partenaires financiers potentiels**

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées  
L'Europe (Fonds Européens de Développement Régionaux)  
Collectivités locales

## **C. Comité de pilotage**

Les structures suivantes seront sollicitées pour participation au comité de pilotage (liste non exhaustive) :

- La Mairie de Galié
- La Communauté de Communes du Haut-Comminges
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Le Conseil Régional Midi Pyrénées
- Le Conseil Général de Haute-Garonne
- La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne
- La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées
- Le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
- L'Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques de Haute-Garonne
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Haute-Garonne
- La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Garonne
- L'Association Communale de Chasse Agréée de Galié.
- L'AAPPMA de Marignac
- Nature Midi-Pyrénées (CATeZH Garonne)
- Les propriétaires fonciers

## **III. Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel**

### **A. Inventaires ZNIEFF**

Lancé en 1982 puis réactualisé de 2002 à 2011, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs qui se singularisent par la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ✓ Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ✓ Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF sont des outils de connaissance scientifique des milieux, de la faune et de la flore et peuvent servir d'alerte, d'aide à la décision sur les enjeux du patrimoine naturel pour tous les intervenants de la gestion et de l'aménagement du territoire.

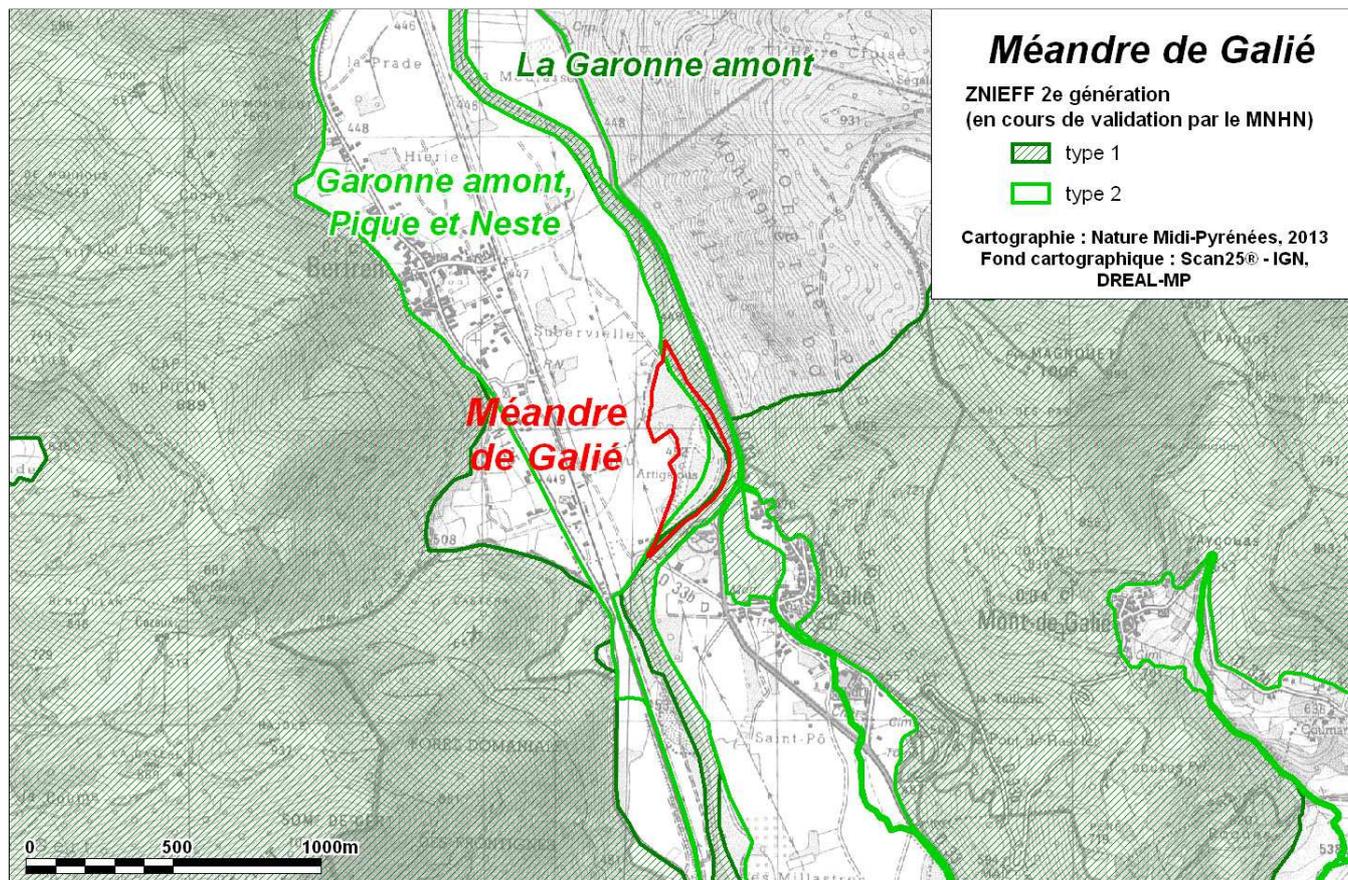
Au total, la région Midi-Pyrénées compte 1126 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II qui couvrent 34 % du territoire régional (15628 km<sup>2</sup>). Le département de la Haute Garonne compte 122 Z.N.I.E.F.F de type I et 21 de type II.

Le site du méandre de Galié est concerné par :

La ZNIEFF de type 2 n° Z2PZ2092 « Garonne amont, Pique et Neste »

La ZNIEFF de type 1 Z2PZ0306 « La Garonne de la frontière franco-espagnole jusqu'à Montréjeau »

## Carte N° 2 Inventaire ZNIEFF du méandre de Galié



### **B. Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (APPB)**

Une partie du site fait partie du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°019 « Protection de biotope sur certaines sections de cours d'eau dans le département de la Haute-Garonne ».

Cet arrêté a été pris : « Dans le but d'assurer la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons migrateurs protégées suivantes : saumon atlantique, aloses (finte et grande alose) et truites de mer ... »

### **C. Réseau Natura 2000**

L'objectif du réseau Natura 2000 est la conservation, voir la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et d'une façon générale, la préservation de la diversité biologique à l'échelle européenne.

Ce réseau est constitué de :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979. Cette Directive concerne la protection de toutes les espèces d'oiseaux sauvages (ainsi que leurs oeufs, nids et habitats). La Directive Oiseaux a été transcrite en droit français et est consultable dans les articles L. 414-1 et 2 (et suivants) du Code de l'Environnement.



Les objectifs du S.D.A.G.E concernant la protection des milieux aquatiques et des poissons migrateurs doivent respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

## **B. La loi sur l'eau**

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 est une loi ayant pour fonction de transposer en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posé, notamment :

- Le bon état des eaux d'ici 2015 ;
- L'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous ;
- Plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau ;
- La rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

La loi ne comporte pas de dispositions spécifiques aux zones humides ; ces milieux seront néanmoins concernés par le volet « milieux aquatiques » (débits minima des ouvrages hydrauliques, création d'une redevance sur les barrages).

## **C. La loi sur le développement des territoires ruraux**

La loi sur le développement des territoires ruraux adoptée le 23 février 2005 (JO, 24 févr., p. 3073) a créé un nouveau régime juridique spécifique aux zones humides, rassemblé dans un chapitre 3 comprenant une douzaine d'articles (art.127 à 139). Cette loi est le résultat d'une évolution historique (passage d'un droit d'assèchement des zones humides à celui d'un droit de protection, à partir de la loi sur l'eau de 1992) et d'une demande des acteurs et gestionnaire de zones humides (dont le Programme National de Recherche sur les Zones Humides et l'Association Nationale des Elus des Zones Humides). Les dispositions ont été rédigées en collaboration avec le ministère de l'agriculture et celui de l'écologie. Les principales innovations concernent la reconnaissance politique et juridique des zones humides, la modification de leur définition, la création de procédures de délimitation, une nouvelle fiscalité incitative et un renforcement global de leur protection.

## **D. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne (SDAGE)**

Un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne a été publié en 2009 en application de la loi sur l'eau de 1992. Il remplace celui de 1996 et s'inscrit dans le cadre de la LEMA et les préconisations de la DCE. Il prend en compte la loi du 3 août 2009 de programmation du Grenelle de l'Environnement et est planifié pour 6 ans soit de 2010 à 2015. Un Programme de Mesures (PDM) est associé au SDAGE, traduisant les 232 dispositions sur le plan opérationnel.

Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une politique de gestion des eaux équilibrée entre satisfaction des usagers et préservation des milieux aquatiques et humides. Il se traduit par un ensemble de mesures définissant les objectifs, les règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux aquatiques.

### Les nouveautés par rapport à l'ancien SDAGE :

- On parle désormais de « Masses d'Eau », notion introduite par la DCE ;
- Les milieux humides sont davantage pris en compte ;
- Il y a obligation de résultats notamment d'atteindre le bon état des eaux de 60% des Masses d'eau à l'aube de 2015.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreux axes sont proposés dans le PDM par exemple la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau, la continuité écologique....

L'orientation C du SDAGE « Gérer durablement les eaux souterraines. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides » concerne particulièrement ce plan de gestion.

Ce nouveau S.D.A.G.E vise à répondre au plan de gestion demandé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23/10/2000 en conservant néanmoins des thèmes spécifiques tels que la protection des zones humides.

### **E. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

La **CLE (Commission Locale de l'Eau)** est l'instance de concertation représentant tous les acteurs de l'eau sur le périmètre du SAGE. Elle est constituée de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat.

La CLE a pour mission :

- d'élaborer le SAGE et d'organiser son suivi et sa mise en oeuvre,
- d'arbitrer les conflits d'usage pouvant exister autour de la ressource en eau,
- d'émettre des avis sur les décisions et projets concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques du bassin versant,
- de développer des outils de communication et de sensibilisation.

La CLE du SAGE Garonne a été instaurée en 2011.

### **F. Le Schéma Directeur d'Entretien (SDE)**

Le Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SMEAG 2002) est le document stratégique de gestion définissant les grands enjeux et objectifs de restauration de la Garonne par secteur. Ce document a été réalisé par le SMEAG avec la collaboration des acteurs du corridor garonnais.

Le site est compris dans le Secteur 1, tronçon 3 du SDE.

Le diagnostic général de ce tronçon énoncé dans le SDE est le suivant :

«La végétation des rives est composée de nombreuses essences en phase de vieillissement, penchées ou présentant un houppier dégarni. De nombreux secteurs présentent des peuplements ligneux quasi monospécifiques d'espèces telles que le robinier, le buddleia et la renouée du Japon. Ces pionnières peu exigeantes s'imposent au détriment des espèces locales.

Le lit et les berges présentent localement et régulièrement des dysfonctionnements morphodynamiques.»

## **G. Loi d'application du Grenelle concernant la trame verte et bleue**

Le Grenelle Environnement a donné lieu à une loi Grenelle<sup>1</sup> promulguée le 3 août 2009. Elle propose, à travers 57 articles, des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et enfin des risques pour l'environnement et la santé.

Une seconde loi promulguée le 12 juillet 2010, portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement. 248 articles la composent et déclinent 6 chantiers dont celui de la biodiversité.

Le projet de préserver, si besoin est, de restaurer les continuités écologiques au moyen d'une trame verte et bleue, composée d'espaces importants pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques les reliant, dans une approche qui soit articulée entre les niveaux continental, national, régional et local, est un objectif majeur des conclusions du Grenelle de l'environnement.

Ces deux préoccupations conduisent à rechercher la création d'un maillage écologique du territoire aujourd'hui très fragmenté, reposant sur des corridors écologiques reliant les espaces préalablement identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité, et généralement placés sous un régime de protection particulier visant à garantir un état de conservation favorable.

Dans un schéma national de cohérence écologique, l'Etat définit les grands objectifs et le cadre méthodologique ; il identifie les enjeux nationaux et transfrontaliers de continuité écologique ainsi que la manière dont les décisions de sa compétence au niveau national doivent intégrer l'objectif de continuité écologique. La région élabore un schéma régional de cohérence écologique compatible avec le schéma national de cohérence écologique, dans le cadre d'un processus partenarial. Dans ce cadre technique d'identification des enjeux et des grandes orientations, les acteurs locaux doivent intégrer, au plus près du terrain, la continuité écologique dans leurs documents de planification en identifiant les espaces naturels et les corridors écologiques les reliant (pour l'essentiel classés en N, A ou EBC, avec un identifiant ou coefficient propre aux trames verte et bleue).

La trame bleue, si elle doit être intégrée dans l'approche globale des schémas national et régional de cohérence écologique, relève, dans son processus d'élaboration, du cadre juridique spécifique au secteur de l'eau et s'est doté d'instruments opérationnels qu'il s'agit d'adapter à la marge, comme le SDAGE.

Le diagnostic et la gestion du site devront donc prendre en compte sa place dans la trame verte et bleue au niveau local.

## **V. Le fonctionnement du site**

### **A. Dynamique fluviale au niveau du site**

#### **1. Le méandre de Galié dans le bassin versant de la Garonne**

➤ Bassin versant : Le site est inclus dans le bassin versant de la Garonne qui draine une surface de 56000 km<sup>2</sup>.

➤ Secteur hydrographique : Ce site fait partie du bassin versant de La Garonne du confluent du Rieu Argellé (inclus) au confluent de la Neste.

➤ Secteur hydromorphologique : Le site du méandre de Galié est situé dans le secteur de Garonne dit « La Garonne montagnarde ».

*Extrait du SDE du SMEAG* : La vallée se caractérise par une auge glacière constituée d'une alternance de cluses et d'ombilics. Le lit mineur peu sinueux présente un fond de galets et de blocs, ses berges de galets

sont plus ou moins stabilisées par la végétation rivulaire. La déclivité est relativement forte (pente supérieure à trois pour mille) et correspond à la pente d'un cours d'eau montagnard roulant des galets en période de crue. Cette morphologie est caractéristique du premier secteur qui se nomme par extension « La Garonne montagnarde ».

## 2. Réseau hydrographique de surface et zones humides du site

*La Garonne* : Le site se trouve dans l'intrados d'un méandre de Garonne. De ce fait des dépôts de galets sont présents sur les berges et en aval du site alors que sur la rive droite des enrochements ont été construits en soutènement de la RD33.

A l'aval du site un atterrissement récent en cours de végétalisation se trouve à proximité de la rive gauche. La Garonne circule dans le chenal annexe lors des crues de faible amplitude.

Avec la strate herbacée, seule une strate arbustive basse composée de saules blancs et de peupliers d'1 à 2 mètres sont présents sur cet atterrissement.

Les berges sont assez pentue (>45%) mais de hauteur faible (1 à 2 mètres). Celles-ci sont adoucis dans la partie centrale de part la présence d'un atterrissement qui forme une plage de galets d'une largeur de 2 à 4 mètres à l'étiage.

*Les annexes fluviales* : Plusieurs trous d'eau (appeler dans la suite du document bras-mort) de taille importante correspondant à un ancien chenal de Garonne sont présents sur la partie amont du site. Le trou d'eau le plus à l'aval s'écoule vers la Garonne dans l'ancien bras.

La profondeur des principales sections de bras-mort semble importante puisqu'aucune végétation aquatique ne s'y développe.

Plusieurs petites mares ou zones humides temporaires sont aussi présentes dans le site, elles correspondent aussi probablement à d'anciens chenaux de Garonne.

La morphologie de cet ancien chenal à probablement été impacté par des actions anthropiques puisque les 2 principaux trous d'eau sont séparés par une digue sur laquelle passe un chemin.

Le fonctionnement du bras-mort qui s'écoule vers la Garonne amène à penser que la nappe alluviale est l'alimentation principale de ces zones humides peu perchées.

## 3. Le fonctionnement et l'évolution hydrologique et sédimentaire du site

### ➤ *Dynamique et évolution de la Garonne au niveau du site*<sup>1</sup>

#### *Evolution verticale et de la largeur du lit de la Garonne*

L'étude de dynamique fluviale réalisée par la DDT 31 a fait un zoom sur ce site au travers d'une analyse diachronique (comparaison de photographies aériennes).

Les conclusions extraites de ce document sont les suivantes pour le secteur aval du pont :

*« En 1957, le lit de la Garonne s'élargit au niveau du méandre. Il présente un tracé en plan diversifié de pseudo-tressage avec une bande active atteignant 100 m de largeur. A l'entrée du méandre, le banc d'intrados est végétalisé mais le chenal interne est actif et présente 2 diverticules.*

*En 1977, le tracé est monochenalisé selon un méandre sénestre dont l'intrados est occupé par une zone boisée correspondant à l'extension du banc de 1957 et d'une partie du banc vif situé en aval. La largeur du lit mineur se réduit à 35m environ. Soulignons ici que dans la continuité de la section amont-pont,*

---

<sup>1</sup> Les informations relatives à la dynamique de la Garonne au niveau du site sont extraites de l'étude DDT « Entretien de la Garonne entre le Plan d'Arem et la confluence de la Neste et de l'étude de la dynamique fluviale de la Garonne amont de 2007 réalisé par SOGREAH pour le SMEAG

*aucun dépôt n'est apparent sur ce segment. Nous faisons l'hypothèse qu'une zone d'extraction a fonctionné en rive droite en sortie du méandre exploitant le gisement alluvial de 1957.*

En 2001, soulignons 2 faits :

- *La reconstitution d'atterrissements : Un banc intrados s'est constitué en aval immédiat du pont ; en sortie du méandre principal, apparaît un banc d'intrados plus important dont la partie distale est en cours de végétalisation ; en vis-à-vis, une zone d'érosion affecte la berge rive droite.*
- *La largeur du lit s'est réduite depuis 1977, mesurée à l'apex du méandre principal elle s'est réduite à 30 m environ. Ceci implique un approfondissement du lit (section constante) dans le méandre expliquant l'absence de dépôts aériens. Cependant, l'image aérienne montre la présence d'un haut-fond sédimentaire sur l'intrados. »*

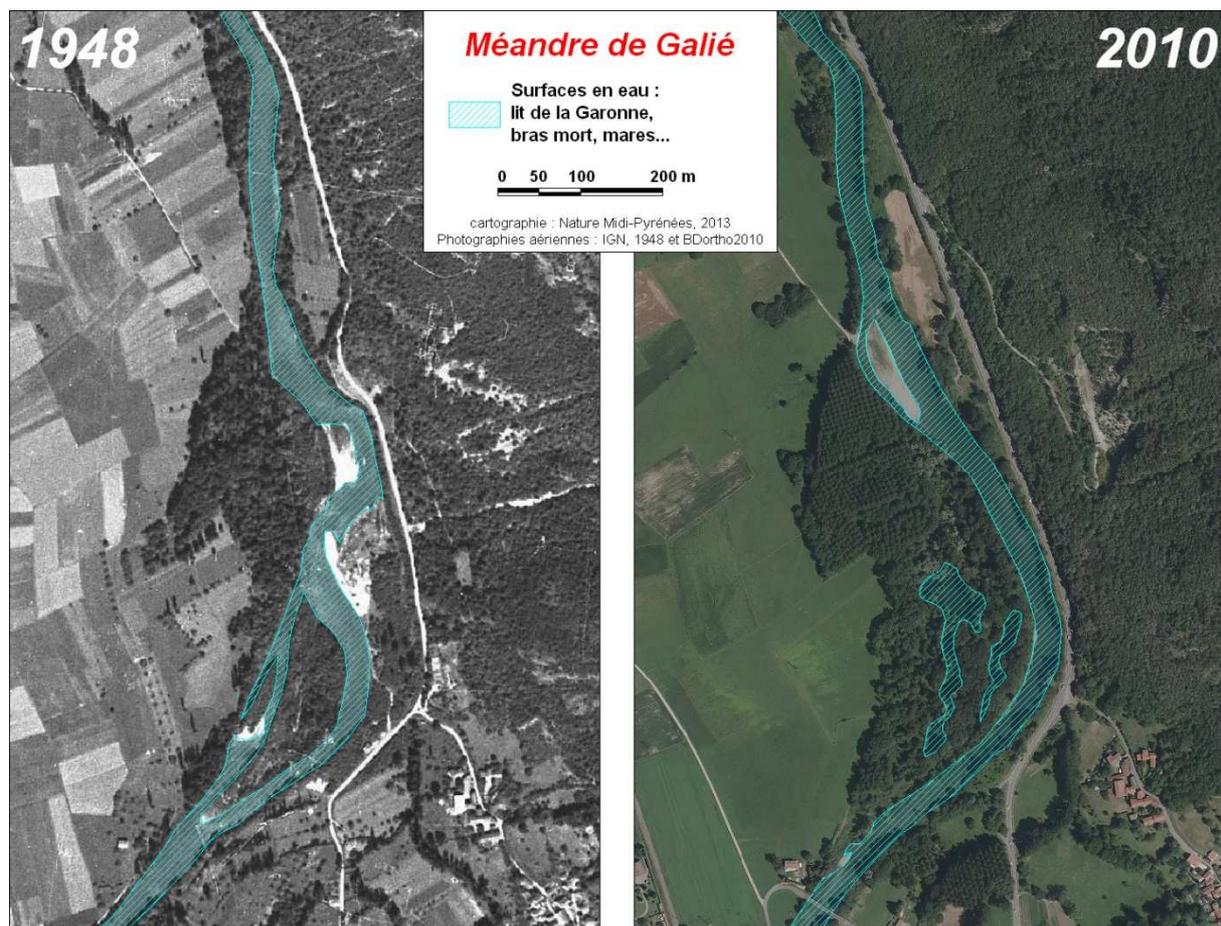
#### Annexe N°1 : Diachromie de l'étude de la DDT 31

Ces éléments témoignent de la chenalisation de la Garonne et de la réduction de sa largeur.

L'incision du lit, la construction du pont et l'enrochement en rive droite sont à l'origine de la réduction du chenal sur ce secteur.

Les zones d'érosion sont très rares, particulièrement en rive droite où la totalité de la berge est enrochée. La rive gauche (intrados) n'a pas été enrochée mais présente peu de zones d'érosion de part la forte présence de la végétation arborée en berge (fixation par le chevelu racinaire).

#### **Carte N°5 Eléments hydrographique du méandre de Galié en 1948 et 2010**



*Evolution des atterrissements et tendance sédimentaire*

La comparaison des photographies aériennes de 2006 et de 2010 (carte N°6) montre une évolution du lit de Garonne sur cette période.

L'atterrissement situé en rive droite en 2006 était en lien avec un méandre concave en rive gauche. Une crue a remobilisée cet atterrissement entrainant une Garonne plus rectiligne en en réponse le dépôt de matériaux en rive gauche.

Cette évolution morphologique laisse à penser que cet atterrissement va progressivement se fixer pour ne laisser qu'un chenal principal rectiligne, sans mobilité de méandres.

#### *Dynamique de crue*

Le quasi-totalité du site est signalé comme lit ordinaire et zone d'inondation très fréquente dans la cartographie des zones inondables de la DREAL Midi-Pyrénées (Carte N°7).

Cependant, les observations de terrain laissent à penser que l'inondabilité de ce site est moins fréquente.

Aucun obstacle notable à la crue n'est présent sur le site.

### **Carte N°6 Eléments hydrographique de l'atterrissement aval en 2006 et 2010**



#### ➤ Débits et variabilité enregistrée au niveau du site<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Ces données proviennent de la veille hydrologique réalisée par la DREAL Midi-Pyrénées et sont consultable sur le site de la DREAL <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/spip.php?rubrique270>

### *Débits des cours d'eau*

Les variations du débit de Garonne sont représentatives du régime pluvial régional, avec une période de « plein bord » ou de crue en fin d'hiver et printemps. Un débit moyen est maintenu jusqu'en été (juin, début juillet). Les mois d'été amorcent une période d'étiage qui est parfois critique, atteignant régulièrement le DOE. Cette période s'étend jusqu'en janvier, février.

La station de suivi Fronsac est la station de suivi la plus proche et ses données permettent de caractériser les variations du débit de Garonne dans le secteur.

Les 18 et 19 juin 2013 une crue dite centennale à soutenue des débits dépassant les 330 m<sup>3</sup>/s.

## **4. Qualité des eaux<sup>3</sup>**

L'analyse de la qualité physico-chimique a été effectuée à partir des données existantes recueillies auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Pour le lit mineur de la Garonne, la station de Chaum du Réseau National de Bassin est considérée ici.

Les données 2006/2007 indiquent une bonne qualité écologique et physico-chimique de la Garonne.

## **5. Les modifications ou perturbations engendrées sur le site**

Extraction de matériaux en lit mineur : Ces extractions ont été définitivement interdites par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 (art 11.2).

Les conséquences des anciennes extractions dans le lit de Garonne ont été importantes.

- Enfoncement moyen d'1 m, atteignant 2,5 à 4 m aux ponts (données SMEAG/SOGREAH) ;
- Pavage sédimentaire de certains secteurs ;
- Suppression de certains îlots et îles : chenalisation du lit ;
- Augmentation de la vitesse de propagation des crues ;
- Contribution à l'érosion des berges ;
- Incidences sur la faune piscicole, notamment les poissons migrateurs, mais aussi sur les macroinvertébrés aquatiques ;
- Dépenses publiques pour la réfection ou la consolidation des ouvrages d'art et la protection des berges (enrochements) ;

L'aval du méandre de Galié a probablement été directement concerné par un site d'extraction en lit mineur (donnée de l'étude DDT) ce qui a accentué les dysfonctionnements sur ce site.

## **6. Evaluation de la valeur des fonctionnalités hydrologiques et hydrauliques**

➤ *Zone d'expansion et de stockage des eaux de crue* : le site du méandre de Galié est entièrement en zone inondable.

➤ *Zone de filtration biologique et physique des eaux* : Les zones forestières riveraines, par le chevelu de racines permet une assimilation des nutriments souvent en excès dans l'eau du fleuve.

➤ *Zone tampon entre la plaine agricole et le fleuve* : Ce rôle de zone tampon est à relier au précédent puisque les écoulements des parcelles agricoles transitent en partie par le site avant de s'écouler dans la Garonne. Ces écoulements sont filtrés et épurés par la zone humide.

---

<sup>3</sup> Les données relatives à la qualité de l'eau proviennent du Système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne consultable à l'adresse suivante <http://adour-garonne.eaufrance.fr>

➤ *Zone de recharge de la Garonne en solide* : Ce rôle est relativement faible sur ce site situé en intrados. Le report d'érosion (extrados enroché) permet cependant un très faible apport de matériaux par les atterrissements et les plages de galets.

### **B. Synthèse des fonctionnalités et des perturbations**

- Une zone humide qui remplit potentiellement de nombreuses fonctions avec des annexes fluviales fortement altérée.
- Un site témoin de l'évolution hydromorphologique de la Garonne, la chenalisation du fleuve et les fixations de berge ayant eu pour conséquence l'incision du lit et la déconnexion de la zone humide par rapport au fleuve et indirectement l'assèchement du site.

### **C. Synthèse des enjeux et objectifs**

#### **Les enjeux fonctionnels :**

**La restauration de la dynamique fluviale et la préservation des zones humides**  
**La connaissance du fonctionnement hydromorphologique de la Garonne et des zones humides**

#### **Les objectifs à long terme :**

**Maintenir et restaurer la dynamique fluviale et la fonctionnalité des zones humides**  
**Améliorer la connaissance et suivre la fonctionnalité du site**

## **VI. Les habitats naturels et les espèces**

### **A. L'état des connaissances et des données disponibles :**

Les données du diagnostic écologiques proviennent des prospections de terrain réalisées pour la cartographie du Docob Natura 2000 complétées et précisées par des missions de terrain propres au diagnostic du site de Bourret au cours de l'année 2008. Ces inventaires ont été réalisés par les chargés d'étude naturalistes de Nature Midi-Pyrénées.

### **B. Les habitats naturels et les espèces**

#### **1. Flore et habitat**

##### **Contexte de l'étude**

Aucun zonage naturel dans le secteur ne fait mention d'un intérêt botanique notable par rapport aux milieux présents sur le site.

Il faut souligner que la crue très importante du mois de juin a quelque peu modifié le site à certains endroits, par la création d'une microtopographie plus variée, l'apport de nombreux matériaux (branchages, déchets) et de limons.

L'ensemble des habitats identifiés ont été visités, lorsque l'accès y était possible. Ce sont uniquement des relevés ciblés qui ont été réalisés, par type d'habitat, le principe étant de relever le maximum de taxons présents dans un milieu donné en mettant en avant ceux qui sont caractéristiques.

##### **Résultats**

*Cartographie simplifiée des habitats sur le site de Galié*



Il ressort de cette étude que les cortèges floristiques observés sont plutôt banals sur ce genre de secteur.

La plupart des habitats décrits sont plutôt dégradés. La dynamique fluviale semble faible sur ce site ; les boisements riverains, les clairières et les zones humides sont fortement colonisés par des espèces exotiques envahissantes.

Les véritables cortèges de forêts alluviales sont peu présents sur le site, avec une saulaie-peupleraie appauvrie et uniquement représentée sous forme de cordons étroits.

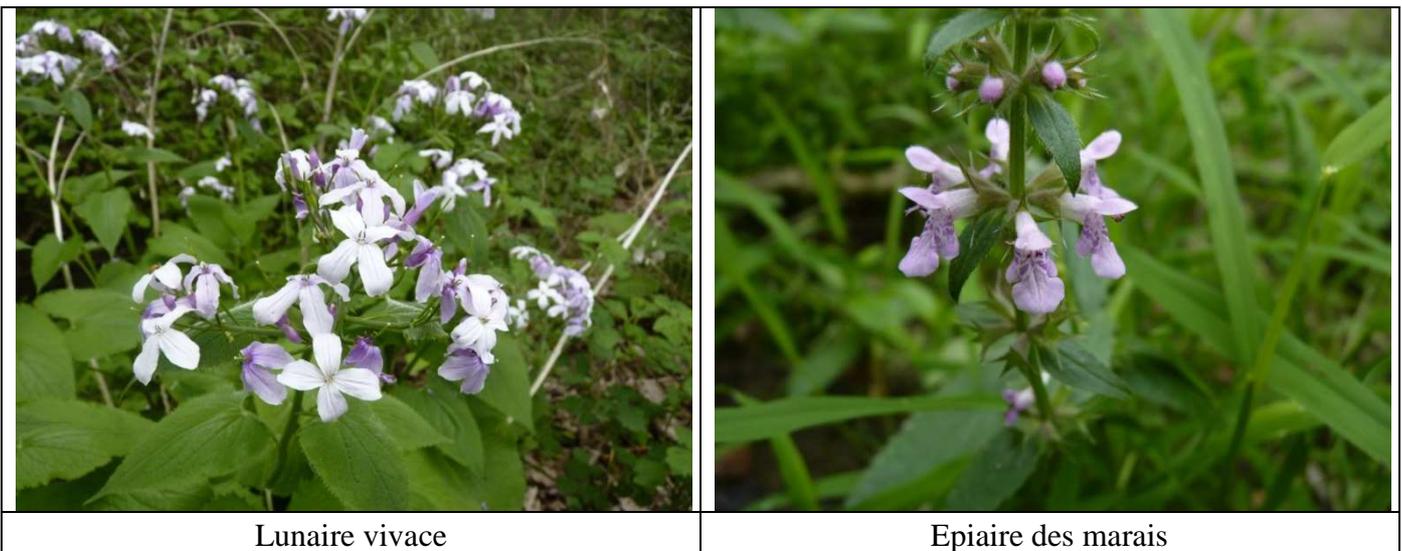
Quelques groupements végétaux peuvent toutefois être qualifiés d'intéressants :

- sous-bois frais à influence montagnarde, avec notamment la corydale solide, l'isopyre faux pigamon, la lunaire vivace ou encore la scille lis-jacinthe ;
- mégaphorbiaies à baldingère et leersie faux-riz, notamment dans le chenal le plus en arrière, et végétation hygrophiles à menthes et joncs ;
- vases exondées et bancs de galets, où croissent quelques espèces caractéristiques.

Les habitats décrits précédemment, bien que dégradés dans le plus souvent des cas, sont pour certains d'intérêt communautaire, voire prioritaires en ce qui concerne les boisements riverains, même si leur surface est peu significative.

Au niveau des espèces végétales recensées, aucune n'est protégée et seules 2 d'entre elles sont mentionnées dans la liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF, en zone de montagne. Il s'agit de :

- la lunaire vivace (*Lunaria rediviva*), relevée dans le sous-bois frais ;
- l'épiaire des marais (*Stachys palustris*), notée au bord d'une mare en quantité très faible.



Comme cela a déjà été mentionné précédemment, de nombreuses espèces exotiques se sont développées sur le site, occasionnant par endroit une nette diminution de la richesse floristique (notamment dans les zones ouvertes).

C'est le cas pour la renouée du Japon, qui a de plus été favorisée par les crues du mois de juin dernier, qui lui a offert des plages nues de limons.

La balsamine de l'Himalaya s'est quant à elle fortement développée au niveau de la coupe de peupliers. D'autres espèces ont envahi les clairières forestières (buddléia, solidage tardif).

Il convient également de surveiller le chèvrefeuille du Japon, bien présent en sous-bois dans certaines zones.

Il convient de noter le caractère assez dégradé de la plupart des milieux observés, plus ou moins fort selon leur dynamique, du fait de la présence de nombreuses espèces exogènes invasives.

Les cortèges floristiques les plus intéressants semblent menacés à court ou moyen terme par leur propagation importante, notamment en sous-bois et sur les berges des mares et de la Garonne.

Les menaces anthropiques directes (dépôts sauvages de déchets, dérangement...) semblent faibles sur ce site. Seule l'exploitation de la peupleraie localisée au nord du site peut occasionnellement générer un dérangement.

L'enjeu principal est le maintien des mares et des chenaux. La faible inondabilité du site fait que seule la nappe alluviale les alimente.

Un deuxième enjeu de taille serait la limitation du développement des espèces exotiques. A l'heure actuelle, au vu de leur colonisation déjà très avancée, cela semble impossible.

### **Enjeux et préconisations de gestion**

Concernant strictement la flore, peu d'opérations de gestion sont généralement possibles sur ce genre de site, où un faible interventionnisme est souvent de mise.

## **Annexe 2 : Compte rendu intégrale de l'inventaire botanique**

### **2. Ornithologie**

#### **Contexte de l'étude**

Sur le site de Galié, le recensement de l'avifaune a été effectué par la méthode de cheminement en donnant la priorité au niveau qualitatif (espèces présentes sur le site) avec pour certaines, notamment les moins communes ou les plus localisées, le niveau quantitatif.

#### **Résultats**

La ripisylve accueille principalement une avifaune forestière et renforcée ici par sa situation enclavée entre des montagnes fortement boisées. Seules deux espèces sont issues du milieu ouvert ou semi-ouvert le Bruant zizi et l'Accenteur mouchet. Ces deux espèces sont communes en Midi-Pyrénées, toutefois l'accenteur n'est pas présent partout, il est absent en partie de la grande plaine de la Garonne. Espèce Atlantico-montagnarde, présent en Midi-Pyrénées en montagne et sur la partie occidentale de la région, il a besoin d'une certaine « fraîcheur » et donc bien présent sur le site et sa périphérie.

Signalons la présence de deux Gros becs, dont les couples sont souvent localisés et peu fréquents même dans les secteurs les plus favorables.

Globalement, l'avifaune, bien que commune, est diversifiée et conforme à l'attractivité d'un bois riverain en bon état de conservation.

Si les espèces plus localisées dans un fort contexte forestier (Pic noir, Bouvreuil...etc.) n'ont pas été contactées, c'est du fait des grandes possibilités d'habitats dans l'environnement du site. Ces espèces fréquentent les bois riverains lorsque l'ensemble de leurs niches écologiques est occupé. Ces habitats peuvent alors ponctuellement être occupés par ces espèces.

### **Enjeux et préconisations de gestion**

L'enjeu majeur est la présence de vieux arbres, de taillis en sous bois et d'arbres morts. Tous ces éléments contribuent à la richesse de la ripisylve et à la diversité des espèces.

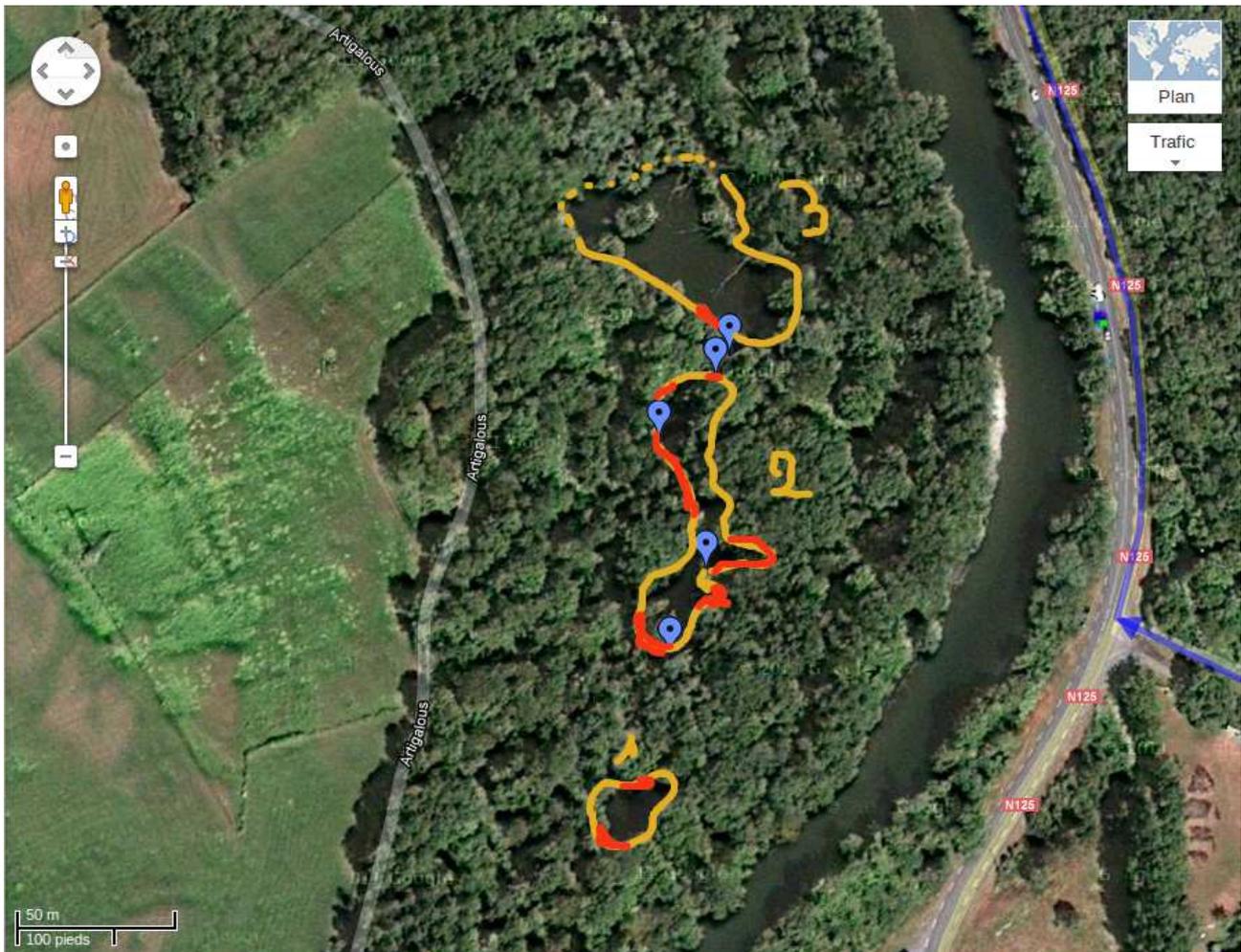
Aucune intervention n'est à prévoir sur ce site en lien direct avec l'avifaune, seul le maintien en état du site est à privilégier (maintien des arbres morts, des vieux arbres, ...).

**Annexe 3 : Compte rendu intégrale de l'inventaire ornithologique**

### 3. Amphibiens

#### Contexte de l'étude

Les relevés ont été effectués le 18/03/2013 par M. Jouffroy et G. Sancerry.



#### Résultats

##### Mare 1

Il s'agit de la plus petite des trois mares, d'une profondeur estimée à 1m50 et d'une surface de 30 à 40 mètres carrés maximum. Présence du crapaud commun

##### Mare 2

Cette mare comporte moins d'endroits inaccessibles. Le sol est moins envasé que la mare 1, car constitué essentiellement de graviers recouverts par une légère couche de vase, il est plus stable, et les prospections ont été plus aisées. La profondeur en son centre est supérieure ou égale à 2m. Deux grenouilles (sûrement agile) ont sauté (à quelques mètres et minutes d'intervalle) depuis les berges jusque dans l'eau.

### Mare 3

De forme plus arrondie, cette mare n'est que peu recouverte par le feuillage des arbres. Pas mal d'arbres dans l'eau. La surface prospectée des berges est infime par rapport à la surface totale des berges de cette mare (voir plan du site). Aucun amphibien détecté.

#### Enjeux et préconisations de gestion

La présence des poissons pourrait être à l'origine de la faible abondance d'amphibiens observés. Les mesures de gestions sont dépendantes du régime de crues du site : Si l'apport de poisson est fait de façon naturelle (lorsque le bras mort est connecté au fleuve en période de crue), il n'est pas utile d'effectuer une campagne de désempoisonnement puisque cette mesure ne sera pas pérenne. Si en revanche le site n'est plus soumis aux crues régulièrement, il peut être intéressant de retirer en pêchant et piégeant les poissons des mares 1 et 2, qui sont les plus favorables pour les amphibiens, et potentiellement intéressantes pour eux. Cependant, le type de milieu (grandes mares forestières) limite le nombre d'espèces pouvant s'y installer (Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), peut être Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*)). La Mare 3 en revanche peut être laissée « telle quelle », pour deux raisons : D'une part, ses dimensions et son inaccessibilité rendent la mesure de désempoisonnement peu réalisable ; d'autre part elle est beaucoup moins intéressante que les deux autres du point de vue des amphibiens. De plus, laisser une zone où les pêcheurs peuvent s'adonner à leur loisir permet de préserver les activités déjà pratiquées sur le site.

La litière provenant du feuillage des arbres est probablement importante à l'automne. La présence de larves de trichoptères (macroinvertébrés broyeur) lors de notre visite traduit qu'il existe au moins une activité de décomposition dans l'eau. Cependant, dans le cas de la mare 1, la quantité de sédiment au fond de l'eau invite à réaliser un curage doux en fin d'automne ; qui pourrait être bénéfique pour retirer le surplus de vase et surtout les autres débris. Les boues de curage doivent être laissées sur place à proximité de l'eau pendant quelques jours pour que les éventuels organismes qui auraient été prélevés lors du curage regagnent le point d'eau. Il faudra ensuite exporter ces boues dans un endroit approprié.

Enfin, un nettoyage du site s'impose : il serait bien de retirer les nombreux déchets qui jonchent le site, que ce soit dans les mares ou à leurs abords. En effet, ils peuvent contribuer à la pollution des sols, de l'eau, et constituer d'éventuelles menaces pour les organismes voir même les promeneurs (objets coupants, pointus, rouillés...). Interdire le dépôt d'ordures et sensibiliser le public à conserver ses déchets ou l'inciter à jeter dans des containers adaptés mis à leur disposition, sont des mesures complémentaires qui permettraient de pérenniser le nettoyage du site.

#### Annexe 4 : Compte rendu intégrale de l'inventaire des amphibiens

## 4. Mammifères

### Contexte de l'étude

La recherche des mammifères a été effectuée selon deux modalités : une recherche d'indices de présence en journée complétée d'une soirée d'écoute spécifique aux chauves-souris.

Les prospections nocturnes, au détecteur à ultrasons, ont été réalisées afin de vérifier, d'une part les espèces présentes sur le site et d'autre part l'utilisation de l'espace en terme de terrain de chasse ou de corridor de déplacement.

L'ensemble du site a été prospecté, pour relever les indices de présence laissés par la faune. Pour chercher ces indices (empreintes, crottes, poils, restes de repas), la zone est prospectée à pied, en priorité au niveau des sentiers, mais également au niveau des coulées identifiées (passages d'animaux) et des bords de rives et des lisières de la ripisylve.

## Résultats

### Chiroptères

Au total, un minimum de 8 espèces/groupe d'espèces ont été détectés en action de chasse sur la zone d'étude. Les murins n'ayant pu être déterminés avec précision, les contacts ont été comptabilisés ensemble sous la dénomination de « Myotis sp » alors qu'il peut s'agir de plusieurs espèces : on parle donc d'un chiffre minimum. Bien que l'analyse des ultrasons n'ait pas permis de déterminer précisément les myotis, l'analyse de leurs caractéristiques a conduit à isoler plusieurs espèces potentielles que nous commenterons.

La diversité du site est intéressante et cohérente avec sa configuration (surface, occupation des sols, présences d'habitats différents). La présence de la Garonne et d'une ripisylve connectée en amont constitue un habitat de chasse très attractif pour les chauves-souris. De plus c'est un corridor de dispersion utilisé par la plupart des espèces au moment des transits (printemps et automne) et des déplacements journaliers (gîtes / terrains de chasse).

Au niveau de l'utilisation du site, on notera que certains secteurs sont intensivement utilisés comme les lisières arborées des sentiers et la bordure arborée de la Garonne, la présence d'insectes y étant maximale. De manière globale, le site est bien utilisé avec un contact d'espèces en différents points y compris à l'intérieur du boisement. Bien que l'activité ait été différente lors des 2 soirées, elle a quand même concerné l'ensemble du site et plusieurs espèces, le maximum spécifique étant atteint le 2<sup>ème</sup> soir alors que l'activité a semblé plus importante le 1<sup>er</sup> soir. Cela est due à la présence de plusieurs pipistrelles sur le point en 3 en chasse ininterrompue.

### Autres mammifères

La plupart des espèces contactées sont considérées ubiquistes en raison de leur capacité à utiliser différents milieux. Leur présence est liée au corridor garonnais et à la proximité de différents habitats dont les friches et les massifs forestiers Pyrénéens.

A noter la présence de la Loutre sur ce site ayant subi une crue importante en juin dernier. Aucune empreinte n'a pu être trouvée sur le site mais des empreintes. Malgré l'absence de marquage territoriale, l'espèce utilise certainement le site, d'autant qu'elle est bien présente sur la Garonne en amont de Cazères.

## Enjeux et préconisations de gestion

Maintien des différents habitats présents sur le site.

### Annexe 5 : Compte rendu intégrale de l'inventaire des mammifères

#### C. Les facteurs limitant

Agriculture, populiculture : Le site est en contexte d'agriculture entraînant une altération probable des connexions biologiques avec les espaces naturels situés sur le piémont.

Fermeture de milieux : Les secteurs ouverts sont envahis par la renouée du Japon, espèce exotique invasive qui bloque toute régénération naturelle des espèces indigènes.

Assèchement du milieu (perte de dynamique fluviale) : les habitats alluviaux sur le site sont en régression/dégradation du notamment à la perturbation de la dynamique alluviale engendrée par l'extraction de granulats, l'abaissement et la fixation du lit par les enrochements. Ces facteurs engendrent une banalisation du site vers des habitats moins caractéristiques des zones humides alluviales.

Espèces invasives : Les espèces floristiques « invasives » sont assez bien implantées sur ce site. Ces espèces concurrencent les espèces locales et ont tendances à dégrader les habitats, essentiellement en colonisant la strate arbustive à herbacée.

Morcellement des habitats/dégradation des corridors écologiques : Ce site est bien connecté à d'autres boisements à l'amont mais assez isolé à l'aval à d'autres espaces naturels. Cet isolement et cette fragmentation le rendent très sensible à d'éventuelles menaces ou pression.

#### **D. Synthèse des enjeux et des objectifs**

##### **Les enjeux écologiques :**

**Les espèces et les habitats patrimoniaux inféodés aux zones humides alluviales et aux milieux aquatiques**

**La circulation des espèces**

**L'amélioration de la connaissance**

##### **Les objectifs à long terme :**

**Maintenir et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux**

**Restaurer la trame bleue**

**Assurer un suivi des habitats et des espèces patrimoniales**

## **VII. Le volet socio-économique, réglementaire et pédagogique**

### **A. Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique**

Le site du méandre de Galié comme quasiment tous les bords de Garonne était très fréquenté et utilisé par les habitants : pêche, pâturage, lessive, baignade ... étaient des activités très fréquentes sur le fleuve.

Ce secteur présente encore une valeur paysagère et patrimoniale pour les habitants de Galié même s'il est peu fréquenté de part la difficulté des cheminements assez fermés par la végétation.



## B. Les activités socio-économiques

- Le site de Galié se trouve dans un contexte agricole et d'élevage ovin important sur ce piémont Pyrénéen.
- Une peupleraie mûre et de jeunes plantations sont présentes sur le site objet du présent diagnostic. Ces plantations se font sur des terrains privés et jouxtent la Garonne et le bras-mort.

Le débroussaillage du secteur récemment planté a entraîné le dépôt de branches dans le bras-mort situé en Domaine Public Fluvial. Action fortement dommageable pour cette zone humide.

- Fréquentation et activités touristiques : Le site n'est quasiment pas utilisé pour la promenade.
- La chasse, la pêche de loisir et les prélèvements autorisés : Aucune hutte de chasse n'est notée sur le site pour la chasse au gibier d'eau. Mais des équipements de chasse (plateformes) laissent penser que des actes de chasse sont pratiqués sur les parcelles privés mais aussi sur le DPF.
- Les actes contrevenants et la police de la nature : Seule la chasse au gibier d'eau est autorisée sur le DPF, tout autre acte de chasse sur le DPF se ferait alors dans l'illégalité.

## C. La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique

### 1. Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur

Ce site n'est pas aménagé pour l'accueil du public mais plusieurs petits sentiers plus ou moins ouverts sillonnent le site.

## **2. La capacité à accueillir du public**

De part sa sensibilité écologique et notamment son rôle de refuge pour la faune ce site n'est pas adapté pour un accueil du public. Une fréquentation libre et ponctuelle par les locaux ne semble pas néanmoins être contradictoire aux enjeux écologiques et fonctionnels.

### **D. Synthèse des valeurs et usages socio-économiques et pédagogiques**

Ce site présente une valeur patrimoniale et paysagère pour les habitants du secteur malgré ses difficultés d'accès.

Le secteur privé du site est en partie utilisé en populiculture dont la gestion peu avoir un impact sur les zones humides adjacentes.

### **E. Synthèse des enjeux et des objectifs**

#### **Les enjeux :**

**Le rôle d'outil / support pédagogique des sites**

**La valeur paysagère et patrimoniale du site pour les habitants**

**La cohérence des actions locales**

**Le respect de la réglementation**

#### **Les objectifs à long terme :**

**Faire connaître le site au grand public en accord avec la sensibilité des milieux**

**Assurer une cohérence des actions sur le territoire avec les enjeux sur les sites**

**Assurer le respect du site et de la réglementation en vigueur**

## **VIII. Le volet administratif**

### **A. La gestion du Domaine Public Fluvial**

Une importante partie du site est situé dans le Domaine Public Fluvial de l'Etat géré par les services de la Direction Départemental des Territoires de Haute-Garonne.

La réglementation du Domaine Public Fluvial permet à l'Etat de confier la gestion du DPF par arrêté préfectoral au travers d'une amodiation (ou Autorisation d'Occupation Temporaire).

Afin de favoriser une gestion cohérente du site et de mettre en œuvre les actions du plan de gestion (notamment sur la partie aval si une ouverture au public est réalisable) il est nécessaire que le gestionnaire du site obtienne la gestion du DPF auprès de la DDT.

### **B. L'acceptation réglementaire du plan de gestion**

La mise en œuvre de certaines actions du plan de gestion peut être soumise à des autorisations au titre des réglementations environnementales (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...).

Il est ainsi impératif de réaliser l'ensemble des démarches préalables à la mise en œuvre de ces actions.

### **C. Le suivi du plan de gestion**

Avant le démarrage du plan de gestion il peut être utile de solliciter des financements auprès de l'agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Le suivi administratif, financier et technique du plan de gestion nécessite aussi l'implication des services de la collectivité gestionnaire.

Puis en fin de plan de gestion un bilan final est nécessaire pour solliciter les versements des éventuelles subventions et prévoir le futur plan de gestion.

#### **D. Détermination des enjeux administratifs**

**Les enjeux :**

**La gestion du Domaine Public Fluvial**

**Le respect des procédures réglementaires**

**Le suivi technique, administratif et financier du projet**

**L'évaluation du plan de gestion**

**Les objectifs à long terme :**

**Devenir gestionnaire du Domaine Public Fluvial**

**Inscrire la gestion du site en conformité avec la réglementation**

**Assurer la pérennité du projet dans le temps**

## **PLAN DE GESTION 2015-2017**

### **A. Typologie des opérations**

Une opération est la mise en œuvre concrète et planifiée d'un certain nombre de moyens financiers et techniques pour contribuer à la réalisation concrète d'un objectif défini par le plan de gestion. Au niveau de cette étude, les opérations sont planifiées annuellement et sur 3 ans.

### **B. Codes opérations**

- PO : police de la nature
- SE : suivi, études, inventaires
- RE : Recherche
- TU : travaux uniques, équipements,
- TE : travaux d'entretien, maintenance
- PI : pédagogie, informations, animations, éditions
- AD : gestion administrative

### C. Enjeux, objectifs et opérations

Volet	Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code
Volet fonctionnel	La connaissance du fonctionnement hydromorphologique de la Garonne et des zones humides	Améliorer les connaissances et suivre la fonctionnalité du site	Assurer un suivi de la fonctionnalité du site	Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface	SE01a
				Suivi physicochimique de la qualité des eaux de surface sur le site	SE01b
	La restauration de la dynamique fluviale et la préservation des zones humides	Maintenir et Restaurer la dynamique fluviale et la fonctionnalité des zones humides	Restaurer le fonctionnement du bras-mort	Retrait du bras mort des branches issues de la plantation de la peupleraie	TU01
				Améliorer les connexions aval / lit majeur des bras mort	TE01
Volet écologique	Les espèces et les habitats patrimoniaux inféodés aux zones humides alluviales et aux milieux aquatiques La circulation des espèces	Maintenir et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux sur le site Restaurer la trame bleue	Favoriser les potentialités d'accueil de la faune Reconstituer la ripisylve dégradée	Entretien des plantations	TE02
			Limitier la pollution par les déchets	Collecte des déchets	TU02
	Les espèces et les habitats patrimoniaux inféodés aux zones humides alluviales et aux milieux aquatiques L'amélioration de la connaissance	Assurer un suivi des habitats et des espèces patrimoniales	Assurer un suivi des habitats et des espèces patrimoniales sur le site	Suivi des habitats	SE02a
				Suivi ornithologique	SE02b
				Suivi mammalogique	SE02c
Suivi des amphibiens	SE02d				
Volet réglementaire	Le respect de la réglementation	Assurer le respect du site et de la réglementation en vigueur	Faire connaître la réglementation et assurer un contrôle	Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature	PO01
			Faire respecter l'interdiction de chasse hors gibier d'eau sur le DPF	Marquer les limites du DPF par l'installation de panneau	TU03
				Réunion de concertation avec l'ACCA, l'ADCGE 31 et l'ONCFS	PI01
Volet sensibilisation, pédagogie	Le rôle d'outil / support pédagogique des sites La valeur paysagère et patrimoniale du site pour les habitants La cohérence des actions locales	Faire connaître le site au grand public en accord avec la sensibilité des milieux Assurer une cohérence des actions sur le territoire avec les enjeux sur les sites	Ouvrir le site au public et proposer des outils de sensibilisation Assurer le suivi et/ou la coordination des usages et interventions aux abords du site	Sorties encadrées de découverte du site	PI02
			Communiquer sur la gestion en cours	Réalisations d'articles	PI03
Volet administratif	La gestion du Domaine Public Fluvial Le respect des procédures réglementaires	Devenir gestionnaire du Domaine Public Fluvial Inscrire la gestion du site en conformité avec la réglementation	Assurer la réalisation des dossiers de demande d'autorisation d'occupation temporaire	Réalisation du dossier de demande d'amodiation du DPF	AD01
			Assurer la réalisation des dossiers réglementaires et d'autorisations	Consulter le Conseil de Gestion de Biotope	AD02/PO02
	Le suivi technique, administratif et financier du projet L'évaluation du plan de gestion	Assurer la pérennité du projet dans le temps	Assurer le suivi administratif et financier des opérations de gestion	Suivi administratif et financier courant	AD03
				Réunion de concertation avec les partenaires	AD04
				Faciliter la prise en main et la réalisation des opérations par le gestionnaire	Présentation et formation annuelle du programme de l'année aux agents gestionnaires
Evaluer le plan de gestion 2015-2017 pour prévoir un nouveau programme pertinent	Bilan technique et financier du programme de gestion 2015-2017	AD05			

## D. Operations

### 1. Volet fonctionnel

SE01	Suivi fonctionnel des sites
<p><b>Problématique</b> : Les données concernant la fonctionnalité des zones humides alluviales sont utiles pour améliorer la gestion d'un site et envisager son évolution à long terme. En effet, un tel suivi permet de comprendre le fonctionnement des zones humides, de mettre en évidence une éventuelle dégradation en cours et d'illustrer concrètement la dynamique fluviale de la Garonne.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Un suivi fonctionnel portant sur les annexes fluviales (principalement les trous d'eau) permettra une bonne connaissance de la dynamique du site et de l'impact de la gestion sur son évolution. Le suivi de l'atterrissement amont permettra de mesurer l'impact de ces travaux. Ce suivi mettra en évidence les éventuels besoins de réorientation des actions du plan de gestion.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un suivi de la fonctionnalité du site</li> </ul>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : CATeZH Garonne (Technicien zones humides)</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 4.5 jours (1.5 jours par an).</p>	
SE01a	Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface
<p><b>Localisation</b> : Les annexes fluviales</p>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : En continu tout au long de l'année avec un suivi plus fréquent en période hydraulique extrême (crues)</p>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : Suivi photographique des annexes fluviales et mesure des dimensions, des débits de connexion...</p>	

TU01	Retrait du bras mort des branches issues de la plantation de la peupleraie
<p><b>Problématique</b> : Une partie du site est constituée d'une peupleraie de culture dont un secteur a été replanté en 2013. Suite à l'exploitation de cette peupleraie, une partie des rémanents ont été « poussées » dans le bras-mort à proximité.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Retirer les branches de peuplier du bras-mort situé dans le Domaine Public Fluvial.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer le fonctionnement du bras-mort</li> </ul>	

<p><b><u>Localisation</u></b> : Le bras-mort situé à proximité de la peupleraie</p>
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : En hiver, retrait des branches par le propriétaire avec appui technique éventuel de la Communauté de Communes.</p>
<p><b><u>Organisation de l'opération</u></b> : Suite à échange avec le propriétaire en 2015, planification du chantier dans l'hiver 2015-2016.</p>
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : Réalisation par le propriétaire avec aide éventuel des agents de la Communauté de Communes.</p>
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 0.5 jour pour la CATeZH et 1 jour pour la CCHC.</p>
<p><b><u>Coût</u></b> : 132,97 € (1 jour agent technique)</p>

TE01	Entretien de la connexion aval du bras-mort
<p><b><u>Problématique</u></b> : Les crues de Garonne ou certains coups de vents sont susceptibles de fermer certaines connexions entre la Garonne et les annexes fluviales par des arbres, des branches. Ces embâcles entraînant une accélération de la fermeture des connexions il est nécessaire de les retirer.</p>	
<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Retirer les embâcles au niveau des connexions</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le fonctionnement des annexes fluviales</li> </ul>	
<p><b><u>Localisation</u></b> : Le bras-mort</p>	
<p><b><u>Organisation de l'opération</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constat annuel par la CATeZH et/ou les agents de la CCHC, retrait direct des petits embâcles après validation de la CATeZH.</li> <li>- Retrait des gros embâcles en hiver par les agents si besoin.</li> </ul>	
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CATeZH, Communauté de Communes</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 9 jours : 1 jour/an pour la Communauté de Communes en cas d'embâcles.</p>	
<p><b><u>Coût</u></b> : 1169,73 € TTC (9 jours pour un agent technique)</p>	

## 2. Volet écologique

TE01	Entretien des plantations
<p><b>Problématique</b> : Suite à la crue de juin 2013, le retrait des embâcles à entraîné la destruction de la ripisylve en berge de Garonne. Afin de redonner son caractère fermé au site et de lutter contre les invasives qui risquent de s'installer sur ce terrain remanié, la DDT a fait réaliser des plantations qu'il est nécessaire d'entretenir les premières années.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Entretien des plantations afin de favoriser leur installation, notamment vis-à-vis de la concurrence avec la renouée du Japon.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les potentialités d'accueil de la faune</li> <li>- Reconstituer la ripisylve dégradée</li> </ul>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : Fauche manuelle (débroussailleuse thermique) 2 fois par an en fonction.</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : Agents de la CCHC</p>	
<p><b>Localisation</b> : Le linéaire planté.</p>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : Intervention entre mai et septembre en fonction de la dynamique de la végétation.</p> <p>Le temps est estimé à 8 jours pour les passages de 2015 à 2017 pour un seul agent technique (un passage au printemps et un passage en automne).</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 24 jours (8 jours par an)</p>	
<p><b>Coût</b> : 3191,28 € TTC</p>	

TU02	Collecte des déchets
<p><b>Problématique</b> : Suite à la crue de juin 2013, de nombreux déchets flottés sont venus se rajoutés à ceux déjà présents. Leur ramassage devient donc nécessaire afin de redonner à ce site un aspect plus accueillant pour les promeneurs et pour la faune. Il est envisagé de reproduire cette d'opération sur d'autres sites du territoire Garonne de la Communauté de Communes dans les années à venir.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Limiter la pollution par les déchets par organisation d'un nettoyage du site.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la pollution par les déchets</li> </ul>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : En 2015, par exemple lors de la journée mondiale des zones humides, un nettoyage bénévole du site peut être organisé en partenariat avec les collectivités et les associations locales. Voir avec le SIVOM pour déposer une benne à proximité du site.</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : Commune de Galié, CCHC, SIVOM, CATeZH et bénévoles.</p>	
<p><b>Localisation</b> : L'ensemble du site</p>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : Intervention dans l'hiver 2015.</p> <p>Suite à la communication et l'organisation de cette journée par les collectivités, planification du nettoyage du site un samedi.</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 4 jours : 2 jours CCHC et 2 jours CATeZH pour la communication et l'organisation.</p>	
<p><b>Coût</b> : 333,55 € TTC (1 jour directrice et 1 jour rédacteur)</p>	

TU03	Gestion différenciée de la peupleraie
<p><b>Problématique</b> : la gestion actuelle des peupleraies de culture, par un disquage, est peu propice au développement d'un sous étage diversifié, comprenant souvent une strate herbacée pauvre en espèces végétales et animales. L'exploitation des peupleraies peut également être favorable à la recrudescence de plantes invasives (principalement renouée du japon et buddleia sur le site) sur les sols laissés nu. Une attention sera également portée à la recréation d'une ripisylve fonctionnelle en bord de Garonne.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Favoriser la diversité floristique et faunistique et recréer un réseau écologique, aux abords du site favorable pour la biodiversité d'intérêt communautaire ou patrimoniale.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologie : Favoriser une gestion plus écologique des espaces périphériques</li> </ul>	

**Organisation de l'opération** : En 2016, une rencontre sera organisée avec l'exploitant de la peupleraie pour lui proposer la rédaction d'un cahier de bonnes pratiques à appliquer pour une gestion différenciée de la peupleraie.

Le CRPF ainsi que la DDT 31 pourront être associés à la rencontre de l'exploitant et à la rédaction du cahier de bonnes pratiques.

**Maîtrise d'œuvre ou réalisation** : Commune de Galié, CCHC, DDT 31 et CRPF.

**Localisation** : peupleraie située à l'aval du site

**Phasage de l'opération** : Intervention durant l'année 2016.

**Nombre de jours** : 4 jours : 2 jours CCHC et 2 jours CATeZH pour la rencontre avec le propriétaire et la rédaction du cahier de bonnes pratiques.

**Coût** : 265,94 €

SE02	Inventaire piscicole
<p><b>Problématique</b> : sur le site 3 mares sont identifiées dans le boisement alluvial en rive gauche. Le diagnostic a montré une diversité pauvre et une présence faible d'espèces d'amphibien. Une des hypothèses, à cette faible diversité interspécifique, est la prédation des pontes par les poissons présents dans les mares. Il paraît donc intéressant de connaître précisément la faune piscicole présente dans ces 3 mares.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : connaître et évaluer la diversité écologique des populations piscicoles dans les 3 mares forestières.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologie : Assurer des inventaires complémentaires</li> </ul>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : En 2016, une pêche électrique sera réalisée par la fédération de pêche de la Haute-Garonne.</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : FDAAPPMA 31, CATeZH Garonne.</p>	
<p><b>Localisation</b> : mares forestières en rives gauche.</p>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : Intervention durant l'année 2016 (septembre à privilégier)</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 2 jour CATeZH (2 personnes)</p>	
<p><b>Coût</b> : contribution volontaire à la connaissance et à la gestion du site de la part de la FDAAPPMA 31</p>	

SE03	Inventaires et Suivis écologiques
<p><b><u>Problématique</u></b> : La connaissance écologique du site est un facteur déterminant dans l'évaluation de la gestion passée et à venir. Elle permet également de préciser la présence de certaines espèces ou groupes et ainsi de mieux qualifier l'importance de ce site pour le corridor garonnais en Midi-Pyrénées et pour la biodiversité d'intérêt communautaire ou patrimonial.</p>	
<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Un suivi écologique permettra de mettre en évidence les évolutions des habitats et des populations d'espèces à enjeux sur le site. Les résultats permettront éventuellement d'affiner la gestion sur le site.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer des inventaires complémentaires et le suivi des habitats</li> </ul>	
<p><b><u>Localisation</u></b> : L'ensemble du site</p>	
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CATeZH Garonne (Chargés d'études naturalistes de Nature Midi-Pyrénées)</p>	
SE03a	Suivi des habitats
<p><b><u>Localisation</u></b> : L'ensemble du site</p>	
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : Un relevé en fin de programme</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 2 jours en 2018</p>	
SE03b	Inventaire ornithologique
<p><b><u>Localisation</u></b> : L'ensemble du site</p>	
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : Un relevé en fin de programme</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 2 jours en 2018</p>	
SE03c	Inventaire mammalogique
<p><b><u>Localisation</u></b> : L'ensemble du site</p>	
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : Un relevé en fin de programme</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 2 jours en 2018</p>	
SE03d	Inventaire des amphibiens
<p><b><u>Localisation</u></b> : L'ensemble du site</p>	

<b>Phasage de l'opération</b> : Un relevé en fin de programme
<b>Nombre de jours</b> : 2 jours en 2018

### 3. Volet réglementaire

PO01	Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature
<p><b>Problématique</b> : Comme tous les bords de Garonne, ces sites isolés peuvent faire l'objet de certaines pratiques illégales, tels les loisirs motorisés, le dépôt de déchets ou la pratique de la chasse hors gibier d'eau. Il est difficile de contrôler régulièrement le respect de la législation en vigueur sur ces sites et le non-respect de cette législation pourrait avoir des impacts négatifs sur la gestion entreprise.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Assurer une surveillance régulière et générale sur l'ensemble du site afin de pouvoir détecter d'éventuelles infractions.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître la réglementation et assurer un contrôle</li> </ul>	
<p><b>Localisation</b> : Ensemble du site.</p>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : La surveillance sera réalisée lors des opérations de suivi et de gestion courante de la CATeZH et de la CCHC. Des passages des services de police pourront être organisés (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie ...).</p>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : La surveillance consiste à parcourir le site en notant tout indice d'infraction à la réglementation ou toute dégradation entreprise sur les opérations de gestion. Cette surveillance sera pour partie réalisée conjointement à d'autres opérations (suivi fonctionnel et écologique, entretien...) afin d'en réduire les coûts.</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : CATeZH Garonne, CCHC et police de l'environnement.</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : Inclus dans les suivis et les interventions de la CATeZH et de la CCHC.</p>	

TU03	Marquer les limites du DPF par l'installation de panonceau
<p><b>Problématique</b> : Les limites entre les parcelles privées et le Domaine Public Fluvial ne sont pas toujours claires et peuvent entraîner des usages en infraction avec la réglementation, notamment concernant la chasse ou seul celle au gibier d'eau est autorisée dans le DPF. Des panonceaux pourront donc être installés par la DDT31 afin de marquer les limites du DPF.</p>	

<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Afficher les limites du DPF.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire respecter l'interdiction de chasse hors gibier d'eau sur le DPF</li> </ul>
<p><b><u>Localisation</u></b> : Les limites du DPF.</p>
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : La CATeZH se rapprochera des services de la DDT afin de définir le nombre et l'emplacement des panonceaux à installer.</p>
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CATeZH et DDT 31</p>
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 1 jour CATeZH en 2016</p>

PI01	Réunion de concertation avec l'ACCA, l'ADCGE 31 et l'ONCFS
<p><b><u>Problématique</u></b> : Les limites entre les parcelles privées et le Domaine Public Fluvial ne sont pas toujours claires et peuvent entraîner des usages en infraction avec la réglementation, notamment concernant la chasse ou seul celle au gibier d'eau est autorisé dans le DPF. Préalablement à l'installation des panonceaux une réunion de concertation permettra notamment de faire un rappel de la réglementation.</p>	
<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Faire échanger les acteurs de la chasse sur la pratique sur le site.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire respecter l'interdiction de chasse hors gibier d'eau sur le DPF</li> </ul>	
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : La CATeZH et la CCHC se rapprocheront des différents acteurs (ACCA, ADCGE31 et ONCFS) afin d'organiser cette réunion en 2016.</p>	
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CATeZH et CCHC pour l'organisation.</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 1 jour CATeZH en 2016 et 1 jour CCHC</p>	
<p><b><u>Coût</u></b> : 204,62 € TTC (1 jour directrice)</p>	

#### 4. Volet sensibilisation, pédagogie

PI02	Sorties encadrées de découverte du site
<p><b>Problématique</b> : Considérant les enjeux écologiques du site, le méandre de Galié peut permettre de découvrir les habitats et espèces de bord de Garonne dans le cadre de sorties encadrées par des animateurs formés aux enjeux de Garonne.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Ces sorties encadrées permettront de faire découvrir le site et la dynamique fluviale tout en garantissant le respect des enjeux écologiques. Les publics pourront être scolaires ou adultes (riverains). Ces sorties pourront aussi correspondre à la formation des animateurs du CLAE.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir le site au public et proposer des outils de sensibilisation</li> <li>- Assurer le suivi et/ou la coordination des usages et interventions aux abords du site</li> </ul>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : Ces sorties présenteront les habitats forestiers, la faune et la flore du site ainsi que les annexes fluviales de Garonne. Elles pourront aussi être organisées à destination des riverains, usagers ou des animateurs du CLAE.</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : CATeZH</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 1 jour par an pour la CATeZH</p>	

PI03	Réalizations d'articles
<p><b>Problématique</b> : La mise en place de la gestion d'un espace naturel par une collectivité doit être accompagnée d'une explication auprès du public au travers d'articles de communication.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Communiquer sur la gestion des sites est l'occasion de sensibiliser concrètement les gestionnaires potentiels, les élus ou le grand public à la problématique particulière de la gestion des zones humides garonnaises. Cette divulgation des connaissances et les retours d'expérience au travers d'articles sont un moyen de faire progresser les mesures de gestion et de renforcer le réseau d'acteurs garonnais.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur la gestion en cours</li> </ul>	
<p><b>Localisation</b> : Ces articles ou communiqués sont à publier plus particulièrement sur des supports d'informations locaux. Cette information peut être reliée de façon plus générale à des documents d'informations départementaux ou régionaux afin d'alimenter la dynamique d'échanges et de retour d'expériences.</p>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : Au moins un article par an dans la presse locale, départementale ou dans les documents de communication de la CCHC.</p>	

<b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CCHC et CATeZH
<b><u>Nombre de jours</u></b> : 1 jour par an pour la CCHC
<b><u>Coût</u></b> : 500,33 € (0.5 jour directrice et 0.5 jour rédacteur par an)

## 5. Volet administratif

AD01	Réalisation du dossier de demande d'amodiation ou d'intervention sur le DPF à la DDT
<p><b><u>Problématique</u></b> : Le site est pour partie situé dans le Domaine Public Fluvial. La réalisation du dossier de demande d'amodiation ou d'intervention sur le DPF sera à déposer auprès des services de l'Etat gestionnaire du DPF (DDT 31).</p>	
<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Demande de l'amodiation ou d'intervention sur le DPF par la CCHC.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la réalisation du dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire</li> </ul>	
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : 2016</p>	
<p><b><u>Organisation de l'opération</u></b> : Rédaction de la demande d'amodiation à la DDT31 par la CATeZH et la CCHC.</p>	
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CATeZH Garonne et CCHC</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 2 jours en 2015 (1 jour CCHC et 1 jour CATeZH Garonne)</p>	
<p><b><u>Coût</u></b> : 500,33 € (0.5 jour directrice et 0.5 jour rédacteur)</p>	

AD02	Consulter le Conseil de Gestion de Biotope
<p><b><u>Problématique</u></b> : Les opérations dans le lit mineur de Garonne doivent être présentées au Conseil de Gestion de Biotope pour avis sur les modalités d'exécutions.</p>	
<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Rédiger un dossier de présentation des opérations du lit mineur, retrait des embâcles et entretien des connexions des bras secondaires, au Conseil de Gestion de biotope</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la réalisation des dossiers réglementaires et d'autorisations</li> </ul>	

<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : Réalisation du dossier début 2015 pour l'ensemble des opérations concernées du plan de gestion.</p>
<p><b><u>Organisation de l'opération</u></b> : Rédaction d'un dossier de présentation à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires. Le conseil de Gestion de Biotope est susceptible de demander une visite sur site.</p>
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CCHC et CATeZH Garonne</p>
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 2 jours (1 jour Commune et 1 jour CATeZH).</p>
<p><b><u>Coût estimé</u></b> : 204,62 € (1 jours directrice)</p>

AD03	Suivi administratif et financier courant
<p><b><u>Problématique</u></b> : Les opérations techniques doivent être accompagnées d'un suivi administratif et financier régulier.</p>	
<p><b><u>Objectifs de l'opération</u></b> : Assurer le suivi administratif et financier des opérations de gestion.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le suivi administratif et financier des opérations de gestion</li> </ul>	
<p><b><u>Phasage de l'opération</u></b> : Tout au long du programme de gestion.</p>	
<p><b><u>Organisation de l'opération</u></b> : Réalisation de bilans d'activités réguliers et des demandes de subventions.</p>	
<p><b><u>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</u></b> : CCHC et CATeZH</p>	
<p><b><u>Nombre de jours</u></b> : 4.5 jours (1 jour CCHC et 0.5 jour CATeZH par an)</p>	
<p><b><u>Coût</u></b> : 500,33 € (0.5 jour directrice et 0.5 jour rédacteur par an)</p>	

AD04	Réunion de concertation avec les partenaires
<p><b>Problématique</b> : Une gestion efficace du site passe par des liens réguliers avec les usagers du site et les partenaires techniques et financiers.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Pouvoir informer et échanger régulièrement avec les usagers et partenaires du site afin d'expliquer la gestion entreprise. Informer les financeurs du déroulement du programme sur le terrain.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le suivi administratif et financier des opérations de gestion</li> </ul>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : Réalisation de réunions de terrain ou en salle à l'attention des usagers et partenaires.</p>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : 2 réunions sur la durée du plan de gestion (1 réunion a été organisé en 2014)</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : CCHC et CATeZH Garonne.</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 4 jours : 2 demi-journées de préparation et 2 réunions d'une demi-journée pour la CATeZH et la Communauté de Communes.</p>	
<p><b>Coût</b> : 409,24 € (2 jours directrice)</p>	

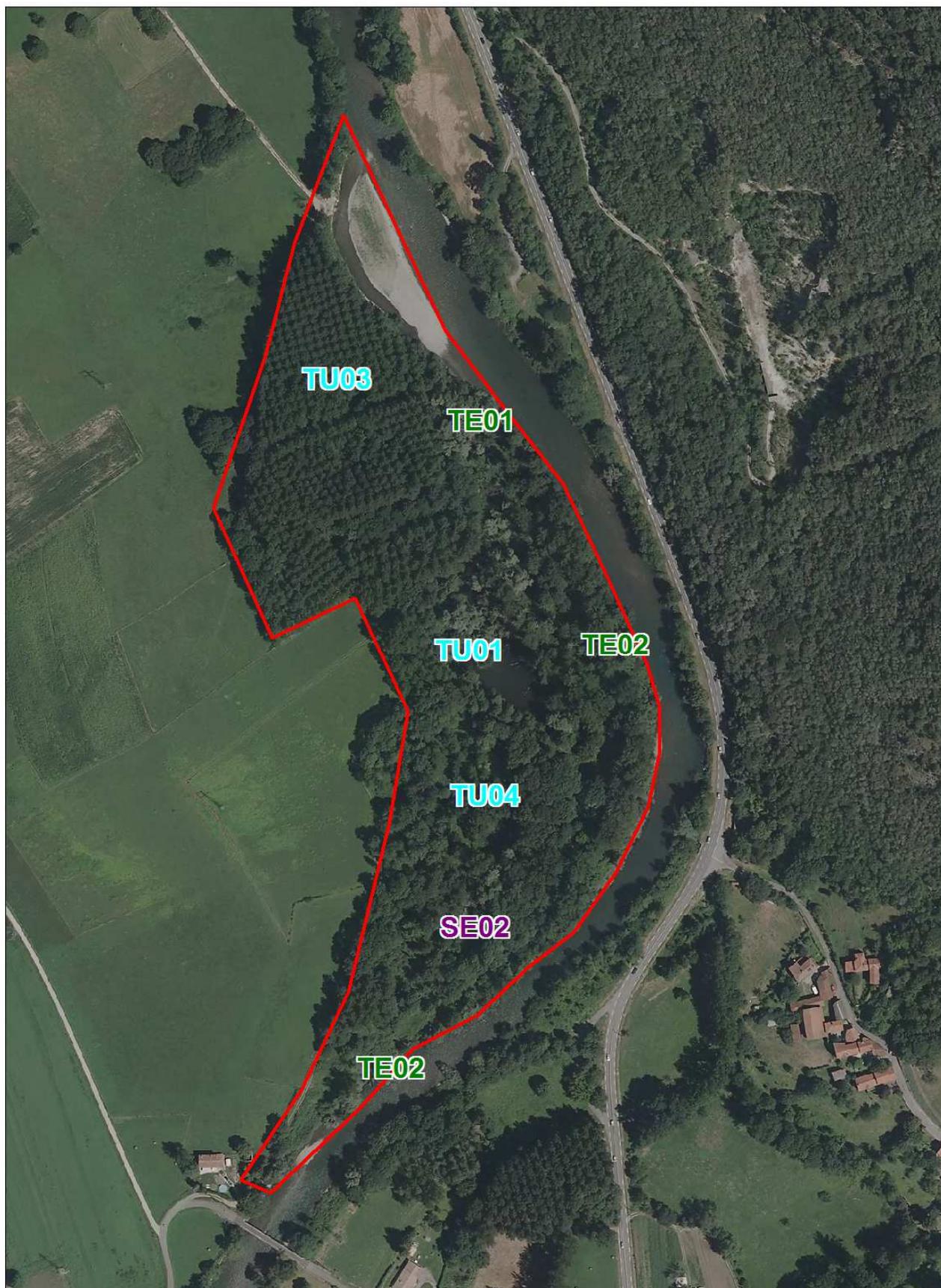
PI04	Présentation du programme et formation annuelle des agents
<p><b>Problématique</b> : Certaines opérations d'entretien ou administrative sont pilotées par les agents du Conseil Général. Ceux-ci ne sont pas toujours formés aux enjeux de Garonne et aux techniques d'intervention adaptées à mettre en œuvre.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : Présenter annuellement sur site le programme d'intervention aux agents.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la prise en main et la réalisation des opérations par mes gestionnaires</li> </ul>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : Annuellement, réalisation d'une réunion de terrain à l'attention du personnel en charge de la gestion du site.</p>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> : Une réunion par an.</p>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : 1,5 jours CCHC (Agente technique) et 1,5 jours CATeZH Garonne (Technicien zones humides)</p>	

**Nombre de jours** : 199,46 €

AD04	Bilan technique et financier du programme de gestion 2016-2018
<p><b>Problématique</b> : La fin d'un programme de gestion est l'occasion pour le gestionnaire de faire un bilan avant d'éventuellement relancer un nouveau programme pluriannuel. Cependant, la priorité des enjeux et les objectifs du plan de gestion ont pu changer suite à la gestion entreprise sur le site. Sans connaissance fine de l'effet de la gestion sur le site il est difficile de mettre en œuvre un nouveau programme pertinent.</p>	
<p><b>Objectifs de l'opération</b> : L'objectif est d'assurer une synthèse des suivis du site, un bilan technique et financier des opérations. Cette synthèse permettra d'identifier l'évolution du site et de préparer si nécessaire un nouveau programme de gestion.</p> <p>Cette opération participera à atteindre les objectifs du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le plan de gestion 2015-2017 pour prévoir un nouveau programme pertinent</li> </ul>	
<p><b>Phasage de l'opération</b> : fin 2018</p>	
<p><b>Organisation de l'opération</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des suivis fonctionnels et écologiques réalisés sur le site,</li> <li>- Bilan des opérations réalisées,</li> <li>- Rédaction d'un rapport d'évaluation.</li> </ul>	
<p><b>Maîtrise d'œuvre ou réalisation</b> : CCHC et CATeZH Garonne</p>	
<p><b>Nombre de jours</b> : 4 jours en 2018 (2 jours CATeZH, 2 jour Communauté de Communes).</p>	
<p><b>Coût</b> : 409,24 € (2 jours directrice)</p>	

Opérations	Code	Maitre d'oeuvre ou réalisation	2016		2017		2018		Total jours CATEZH	Total jours CCHC	Total jours	Personnel CCHC concerné	Coût personnel CCHC (€)	coût prestataire et matériel	Total coût prévisionnel	Divers
			jours CATEZH	jours CCHC	jours CATEZH	jours CCHC	jours CATEZH	jours CCHC								
Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface	SE01	CATEZH	1,5		1,5		1,5		4,5		4,5					Prise en charge CATEZH Garonne
Retrait du bras mort des branches issues de la plantation de la peupleraie	TU01	Propriétaire	0,5	1					0,5	1	1,5	Equipe technique	132,97		132,97	A porter par le propriétaire responsable de ces dépôts illégaux. Organiser une rencontre sur site.
Entretien de la connexion aval des bras mort	TE01	CATEZH et CCHC		3		3		3		9	9	Equipe technique	1169,73		1169,73	
Entretien des plantations	TE02	CCHC		8		8		8		24	24	Equipe technique	3191,28		3191,28	Jour/équipe, intervention manuelle sélective à la débroussailluse thermique (assistance CATEZH inclus dans PI04)
Collecte des déchets	TU02	CCHC, CATEZH et bénévole	2	2					2	2	4	1 jour directrice + 1 jour rédacteur	333,55		333,55	Organiser une journée bénévole un samedi pendant l'hiver (végétation rase) - à organiser avec Mairie et SIVOM
Gestion différencier de la peupleraie	TU03	CATEZH et CCHC	2	2					2	2	4	Equipe technique	265,94		265,94	Organiser réunion avec le CRPF, la DDT 31, la commune de Galié, la CCHC et la CATEZH Garonne.
Pêche électrique	SE02	CATEZH et Fédération de pêche 31	1	1					1	1	2	1 jour directrice	204,62		204,62	Pêche réalisée par la fédération de pêche de la Haute-Garonne
Suivi des habitats	SE03a	CATEZH					2		2		2					Prise en charge CATEZH Garonne
Suivi ornithologique	SE03b	CATEZH					2		2		2					Prise en charge CATEZH Garonne
Suivi mammalogique	SE03c	CATEZH					3		3		3					Prise en charge CATEZH Garonne
Suivi des amphibiens	SE03d	CATEZH					2		2		2					Prise en charge CATEZH Garonne
Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature	PO01	CCHC, CATEZH et services de police	Inclus dans les opérations et suivis du site												Inclus dans autres opérations pour la CCHC et la CATEZH. Voir avec les services de police (ONEMA, ONCFS, Gendarmerie) si besoin.	
Marquer les limites du DPF par l'installation de panonceau	TU03	CATEZH et DDT	1						1		1					Fourniture des panneaux par la DDT et installation par la CATEZH
Réunion de concertation avec l'ACCA et l'ADCGE 31	PI01	CATEZH et CCHC	1	1					1	1	2	Directrice	204,62		204,62	Organisé avec les associations de chasse (ACCA et ADCGE31) + ONCFS
Sorties encadrées de découverte du site	PI02	CATEZH	1		1		1		3		3					
Réalisations d'articles	PI03	CATEZH et CCHC		1		1		1		3	3	1,5 jours Rédacteur / 1,5 jours Directrice	500,33		500,33	Communication dans la presse ou journal d'information communautaire
Réalisation du dossier de demande d'amodiation du DPF à la DDT	AD01	CATEZH et CCHC	1	1					1	1	2	0,5 jour Rédacteur / 0,5 jour Directrice	152,5		500,33	Pour la DDT, rédigé par la CATEZH
Consulter le Conseil de Gestion de Biotope	AD02	CATEZH et CCHC	1	1					1		2	Directrice	204,62		204,62	
Suivi administratif et financier courant	AD03	CATEZH et CCHC	0,5	1	0,5	1	0,5	1	1,5	3	4,5	1,5 jours Rédacteur / 1,5 jours Directrice	500,33		500,33	
Réunion de concertation avec les partenaires	AD04	CATEZH et CCHC					1	1	1	1	2	Directrice	409,24		409,24	1 réunion au lancement et une en fin de plan de gestion
Présentation du programme et formation annuelle des agents	PI04	CATEZH et CCHC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1,5	1,5	3	Equipe technique	199,46		199,46	Présentation annuel sur site de l'entretien et de la gestion du site aux agents de la CCHC
Bilan technique et financier du programme de gestion 2014-2016	AD04	CATEZH et CCHC					2	2	2	2	4	Directrice	409,24		409,24	
<b>TOTAL</b>			<b>13</b>	<b>22,5</b>	<b>3,5</b>	<b>13,5</b>	<b>15,5</b>	<b>16,5</b>	<b>32</b>	<b>52,5</b>	<b>84,5</b>		<b>7878,43</b>	<b>0</b>	<b>8226,26</b>	

### E. Localisation des opérations ponctuelles



## F. Planification et coût

Cout de journée Communauté de Communes du Haut-Comminges	Directrice	Rédacteur/ Chargé de mission	Agent technique (1 agent)
€/jour	204,62	128,93	132,97

### Plan de financement prévisionnel (donné à titre indicatif – possibilité de modification des taux de financements)

	%	€
Agence de l'eau Adour-Garonne	60	4934,76
Conseil Régional	20	1645,25
Autofinancement Communauté de Communes Haut-Comminges	20	1645,25
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>8 226,26</b>

**RAPPEL** : La CATeZH Garonne est un projet de Nature Midi-Pyrénées financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Europe (fonds Feder) et le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Ainsi, les jours CATeZH du plan de gestion sont déjà financés par ces structures et leur coût n'apparaît pas dans le plan de financement.